

CONTROLE LEVAGE MANUTENTION CHANTIER SAS

36 rue de la Mare Saint Pierre

27370 SAINT PIERRE DES FLEURS

N° SIRET: 832 878 417 00019

☎ : 09.52.27.18.51

☎ : 06.48.98.36.92

✉ : sas.clmc@gmail.com

A l'attention de

MATEL

16 rue Narcisse Guilbert

76570 PAVILLY

Numéro d'affaire : 011/2017/76 - 14

RAPPORT DE MISE EN SERVICE D'UN MANIPULATEUR A AIR SUR POUTRE ROULANTE

Marque	Type	N° de série	N°interne
MANUT LM	MAN	9550	

Date d'intervention : 26/03/2018

Lieu d'intervention : DEPOT DE BOUYGUES
76410 TOURVILLE LA RIVIERE

Numéro de rapport : LV 03/2018-33

AVIS GENERAL :

Les vérifications n'ont pas fait apparaître de défauts ou anomalies



RAPPORT DE VERIFICATION AVANT MISE EN SERVICE D'UN PONT ROULANT

(Selon l'Arrêté du 1^{er} mars 2004 relatif aux vérifications des appareils de levage)

N° du rapport	LV 03/2018-33
Etablissement / entreprise demandant le contrôle	MATEL 16 rue Narcisse Guilbert - 76570 PAVILLY
Adresse d'intervention	DEPOT BOUYGUES 76410 TOURVILLE LA RIVIERE

IDENTIFICATION					
Nature	Manipulateur à air				
Marque	MANUT LM	Type	MAN		
N° de série	9550	N° INTERNE			
N° Immatriculation		Année de mise en service	2017		
Localisation	LOCAL MENUISERIE				
Accueil	M. ROGER Bertrand	Accompagnement	M. ROGER Bertrand		
DESCRIPTION					
CARACTERISTIQUES					
Energie	Pneumatique	Carburant	Sans objet		
C.M.U. (kg)	200				
Commentaires					
Hauteur de levage (m)	3.40	Portée (m)	6		
Indicateur	☐ Charge / Moment	Marquage Constructeur	☒ CE ☐ NON CE		
Avertisseur(s) sonore(s)	Non applicable	Avertisseurs lumineux	Non applicable		
Translation	Longueur du chemin de roulement (m)				
	Amortisseurs	Oui	Nombre de travées		
EQUIPEMENTS					
Désignation	Palonnier à ventouses		Vérifié	Oui	
Marque	MANUT-LM		Type		
N° de série	9550		Capacité (kg)	200	
Autres données	6 ventouses de 300x200				
SUSPENTES					
Nature	Manche à air	Désignation	Levage	Type	Sans objet
Caractéristiques	Diamètre (mm)		Nombre de Torons		
	Pas (mm)	/	Pas (mm)		
	Dimension (mm)		Type	Anti-giratoire	
Nombre de suspentes	1		Mouflage (Nbre de Brins)	1	

A - ASPECTS DOCUMENTAIRES

A.1 – Carnet de maintenance	<u>Modification importante</u> : Modification(s) mentionnée(s) sur le carnet de maintenance
	<u>Date des modifications</u> : 26/03/2018
	<u>Description</u> : /
	<u>Avis</u> : Sans observation
A.2 – Affichage Capacité	<u>Avis</u> : Sans observation
A.4 – Affichage Divers (Plaques constructeurs,...)	<u>Avis</u> : Sans observation
A.5 – Rapport d'adéquation	<u>Avis</u> : Voir actions à entreprendre
	<u>Référence des documents présentés</u> : /
A.7 – Consignes de sécurité et d'utilisation	<u>Avis</u> : Sans observation
A.8 – Déclaration de conformité / Marquage CE	<u>Avis</u> : Sans observation
A.12 – Notice de montage	<u>Avis</u> : Sans observation
A.13 – Notice d'installation et d'utilisation	<u>Avis</u> : Sans observation
A.14 – Notice d'instructions	<u>Avis</u> : Sans observation
A.15 – Rapport de sol ou de support	<u>Avis</u> : Sans observation
	<u>Référence des documents présentés</u> : /
A.17 – Rapport de vérification	<u>Avis</u> : Non applicable

B – CONDUITE ET MANŒUVRE DE L'EQUIPEMENT

Mise à disposition d'un personnel formé à la conduite de l'équipement lors du contrôle

C – MONTAGE ET INSTALLATION

L'appareil a fait l'objet de travaux (montage, installation, transformation, changement de configuration) nécessitant la réalisation de l'examen de montage et d'installation.

1 – ACCES INSTALLES A DEMEURE

1.1 – Accès à la cabine, au poste de conduite	<u>Avis</u> : Non applicable
1.2 – Autres accès pour entretien et vérification	<u>Avis</u> : Non applicable
1.4 – Eclairage de l'accès au poste de conduite	<u>Avis</u> : Non applicable

2 – CHEMIN, VOIE DE ROULEMENT - SUPPORTS

2.1 – Butoirs, amortisseurs	<u>Avis</u> : Sans observation
2.2 – Rails et poutres de roulement, fixations	<u>Avis</u> : Sans observation
2.3 – Poteaux, corbeaux, potence, ancrage	<u>Avis</u> : Sans observation
2.4 – Assise, état des structures d'appui	<u>Avis</u> : Sans observation

3 – CHARPENTE

3.4 – Liaisons, fixation, assemblages, articulations	<u>Avis</u> : Sans observation
3.8 – Guidages – Galets – Butées – Chariot – Patin	<u>Avis</u> : Sans observation
3.16 – Poutres, sommiers, palées, volée	<u>Avis</u> : Non applicable

5 – SOURCE D'ENERGIE	
5.1 – Dispositif de séparation général condamnable	<u>Avis</u> : Sans observation
5.2 – Equipements, canalisations, enrouleurs	<u>Avis</u> : Sans observation
5.4 – Tension, puissance, pression	<u>Avis</u> : Sans observation
6 – ECLAIRAGE INCORPORE A L'APPAREIL	
6.1 – Eclairage de la zone de travail	<u>Avis</u> : Non applicable
6.2a – Gyrophare/ lampe à éclat	<u>Avis</u> : Non applicable
6.3 – Eclairage des zones de maintenance	<u>Avis</u> : Non applicable
8 – ORGANES DE SERVICE ET DE MANŒUVRE	
8.1 – Mise en marche / Arrêt normal	<u>Avis</u> : Sans observation
8.3 – Autres arrêts accessibles (urgence,...)	<u>Avis</u> : Sans observation
8.4 – Indicateurs et dispositifs de signalisation	<u>Avis</u> : Non applicable
8.5 – Identification des organes de service	<u>Avis</u> : Sans observation
8.6 – Retour automatique au point neutre	<u>Avis</u> : Sans observation
8.7a – Avertisseur sonore	<u>Avis</u> : Non applicable
8.7b – Avertisseur lumineux	<u>Avis</u> : Non applicable
9 – SUSPENTES, TAMBOURS, POULIES, DISPOSITIFS DE PREHENSION	
9.1 – Attaches	<u>Avis</u> : Sans observation
9.2 – Dispositifs de préhension	<u>Avis</u> : Sans observation
9.4a – Suspentes câbles	<u>Avis</u> : Non applicable
9.4b – Suspentes chaînes	<u>Avis</u> : Sans observation
9.4c- Suspentes cordes ou sangles	<u>Avis</u> : Non applicable
9.5 – Tambours, poulies, pignons, crémaillère	<u>Avis</u> : Sans observation
9.7 – Accessoire ou équipements	<u>Avis</u> : Sans observation
10 - MECANISMES	
10.1 – Limiteur de vitesse (absence d'emballement)	<u>Avis</u> : Sans observation
10.3 – Dispositif d'immobilisation hors service	<u>Avis</u> : Non applicable
10.4 – Frein des mouvements horizontaux	<u>Avis</u> : Non applicable
10.5 – Freins des mouvements concourant au levage	<u>Avis</u> : Sans observation
10.6 – Groupes moto-réducteurs, vérins et circuits hydrauliques	<u>Avis</u> : Sans observation
10.8 – Organes de transmission, accouplements	<u>Avis</u> : Sans observation
10.9 – Protection des organes mobiles de transmission	<u>Avis</u> : Sans observation
10.11 – Protection contre les chutes d'objets (capot,...)	<u>Avis</u> : Non applicable
11 – DISPOSITIFS DE SECURITE	
11.1a – Limiteurs de course haut des mouvements de levage	<u>Avis</u> : Sans observation

11.1b - Limiteurs de course bas des mouvements de levage	Avis : Sans observation		
11.2 - Autres limiteurs de course / hors course	Avis : Sans observation		
11.3 – Limiteur de charge	Avis : Non applicable		
11.47 - Limiteurs de course des mouvements de direction	Avis : Non applicable		
12 – CHARGES ET ESSAIS			
Charges et essais	<u>Essais</u> : Les essais en charge ont été réalisés avec la charge maximale d'utilisation (à portée indiquée le cas échéant) <u>Avis</u> : Sans observation		
DESCRIPTION ET CONDITIONS D'EXECUTION DES ESSAIS			
ESSAI 1	Description		
	Charge d'essai estimée (kg)		
	Portée d'essai (m)		
	Nombre de brins		
	Déclenchement du limiteur de charge (kg)		
	Déclenchement du limiteur de moment (kg) à portée (m)		
13 – AUTRES POINTS			
			Avis : Non applicable
14 - EPREUVES			
Nature de la vérification		Mise en service	
Motif de la remise en service		Sans objet	
14.1 – EPREUVE STATIQUE			
ESSAI 1	Condition d'exécution	Chariot en bout de portée	
	Charge autorisée (kg)	200	Taux de charge 1,25
	Charge appliquée	250	Durée 10 min (suivant notice constructeur)
ESSAI 2	Condition d'exécution	Potence orientée de chaque côté	
	Charge autorisée (kg)	200	Taux de charge 1,25
	Charge appliquée	250	Durée 10 min (suivant notice constructeur)
14.2 – EPREUVE DYNAMIQUE			
ESSAI 1	Charge autorisée (kg)	200	Taux de charge 1,1
	Charge appliquée	220	Hauteur de levée(m)
14.3 – AUTRES ESSAIS			
14.4 – AVIS A L'ISSUE DES EPREUVES			
L'appareil a subi les épreuves sans défaillance. Aucune déformation n'a été constatée.			

AVIS GENERAL

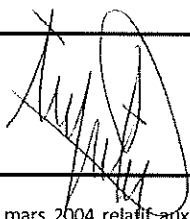
Les vérifications n'ont pas fait apparaître de défauts ou anomalies

ACTIONS A ENTREPRENDRE

<u>Point concerné</u>	<u>Observation / Action à entreprendre</u>

TEURQUETY Dany

Signature :



Date :

26/03/2018

Eu égard à l'Arrêté du 1^{er} mars 2004 relatif aux vérifications des appareils de levage, cette vérification relève de la responsabilité du chef de l'entreprise utilisatrice qui décide, au regard des informations de ce rapport, de la remise ou du maintien en service de l'appareil et qui doit consigner le résultat des vérifications réglementaires sur le registre de sécurité prévu à l'article L.4711-5 du code du travail et tenir à jour le carnet de maintenance prévu aux articles R.4323-19. Lors d'un avis défavorable, il est conseillé de mettre à l'arrêt cet appareil et d'effectuer sans délai les actions correctives nécessaires. Même en cas d'avis favorable, les observations, si elles existent, doivent être levées.